

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS et CRITERIUMS (Seniors/Jeunes/CDM/Anciens)

Réunion du Mardi 21 Mai 2019

Présents : MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SUSSET Frédéric, SAMBA Aubin, MARNE Gustave, ARNAUD Georges

Absent excusé : M. OUACHOUACH Mohammed.

Absent : M.VALLEE Marc.

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Appel aux clubs + 45 ans

La Commission d'Organisation des Championnats et Critériums, organise le **SAMEDI 15 JUIN 2019**, une matinée festive au Parc de Choisy le Roi pour la catégorie **+45 ANS**.

*Des rencontres seront organisées suivant le nombre d'équipes participantes (sans classement).*

**Un pot de l'amitié clôturera cette matinée festive.**

**Et de préciser le nombre d'équipes à 7.**

Afin d'organiser au plus vite cette matinée, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire par mail à [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr) au plus tard le 29 Mai 2019.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2018/2019 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée de Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE  
MATCH : <http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

## U19

### 20436793-ALFORTVILLE US / MAISONS ALFORT FC U19 D2.B du 19/05/19

Lecture du rapport de l'arbitre. **La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de MAISONS ALFORT FC entraînant une amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

## U17

### 20437066-CHOISY LE ROI AS 1 / VITRY CA 1 U17 D1 du 26/05/19

Courrier et accord des deux clubs (Via Footclub) du 20/05/18. **A titre exceptionnel, la commission donne son accord (pas d'enjeu sportif) pour que la rencontre se déroule le 25/05/19 à 17h30.**

### 20795152-CHANTIER UA 1 / ORLY AVS 1 U17 D4.B du 19/05/19

Courrier du club de CHANTIER UA du 17/05/2019. **La commission réclame la feuille de match.**

### 20535657-IVRY FOOT US 2 / CACHAN ASC-CO 1 U17 D2.A du 26/05/19

Courrier et accord des deux clubs (Via Footclub) du 20/05/18. **La commission ne donne pas son accord, dernière journée de Championnat. Rappel : Article 10.3.**

## U15

### 20466277-BONNEUIL CSM / GOBELINS FC U15 D1 du 25/05/19

Courrier et accord des deux clubs (Via Footclub) du 20/05/18, **Match à 16h00 (horaire officiel).**

## CDM

### 20903255-VILLIERS ES 5 / VILLIERS FRANCO PORT 5 CDM D2 du 19/05/19

Lecture de la feuille de match. **La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe VILLIERS FRANCO PORT 5 entraînant une amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

### 20499358-SUPREMES BELIERS 5 / ASF LUATS 5 CDM D1 du 19/05/19

Courrier d'ASF LUATS du 15/05/2019. **La Commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe ASF LUATS 5, entraînant son forfait général conformément à l'article 23/4 du règlement général du District ainsi qu'une amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

## ANCIENS

### 20499493-CAMILLIENNE SP11 / RUNGIS US 12 Anciens D1 du 19/05/19

Courrier de la CAMILLIENNE SP du 20/05/2019. *La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe RUNGIS US 12 entraînant une amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).*

## ANCIENS + 45 ANS

### 94071010-SUCY FC 12 / VILLIERS ES 12 Anciens +45ans Poule B du 19/05/19

Courrier de VILLIERS ES du 16/05/2019. *La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'équipe VILLIERS ES entraînant une amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).*

## TOUTES CATEGORIES

### -Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

### Courrier de la ville de CHOISY LE ROI du 27/03/19

Nous informant qu'en raison des travaux de transformation du terrain stabilisé du Stade Jean Bouin, le stade sera fermé **à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2019** jusqu'à la fin de saison.

*La commission demande aux clubs concernés la liste des matchs ou de prévoir un terrain de repli ou une inversion des matchs.* Prévenir la commission.